FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS

CRISE DU COVID-19: pas de retour à la "normale"!







SOMMAIRE:

Contexte de l'enquête	3
Présentation de la FNESI	4
1. Méthodologie de l'enquête	5
2. Présentation du public cible	6
3. Une mobilisation massive pour répondre au besoin sanitaire	7
4. Un état de santé négligé par manque d'ambition politique	13
5. L'enseignement théorique renvoyé au second plan	18
6. Une valorisation insuffisante pour un engagement non-reconnu	22
7. La promotion professionnelle, un ascenseur social en manque d'attractivité	27
Conclusion	28
Revendications de la FNESI	29

[Pour préserver l'anonymat, les prénoms des ESI ayant témoigné ont été modifiés]



Contexte de l'enquête

La FNESI a toujours eu à coeur de **défendre les intérêts matériels et moraux** des Étudiant·e·s en Soins Infirmiers (ESI). Il y a quelques années, l'enquête "*Mal-Être des ESI : il est temps d'agir*" réalisée par la FNESI met en exergue les problématiques de vie des étudiant·e·s. **L'omerta fût alors levée** : un travail sur la qualité de vie des étudiant·e·s avait été amorcé avec les acteurs de la formation. Au-delà du chemin restant à parcourir, la pandémie est venue mettre à mal les améliorations en cours.

La COVID-19 a pris de court l'ensemble des systèmes de santé à travers le monde. Malgré le rappel massif de soignant-e-s en congé et de jeunes retraité-e-s, de nombreux établissements de santé se retrouvent vite sous tension et font **appel aux étudiant-e-s en santé**. L'annonce de la fermeture des établissements d'enseignement supérieur est faite par le Président de la République le **12 mars 2020**. Le 24 mars 2020, **l'état d'urgence sanitaire de la France est déclaré** par voie législative¹.

Dans un esprit de **solidarité nationale**, la FNESI a appelé dès le 15 mars 2020 l'ensemble des ESI et Étudiant-e-s Infirmier-ère-s en Pratique Avancée (EIPA) à soutenir, en toute sécurité, les professionnel·le-s de santé en mettant **leurs compétences et leurs savoirs au profit de la population et des patient-e-s**.

Les établissements d'accueil en stage, les IFSI et les Universités ont été fortement touchés tant dans leur fonctionnement interne que dans l'accompagnement des étudiant·e·s. De nombreuses adaptations ont vu le jour et certaines ont fait leurs preuves. Cependant, un constat reste irrévocable : la crise de la COVID-19 a fortement impacté les ESI & EIPA. En effet, cette mobilisation n'a pas été sans sacrifices : discontinuité pédagogique, insécurité au travail et durant les stages, sentiment d'abandon, manque de considération et de reconnaissance.

Des nombreuses sollicitations d'étudiant·e·s est née l'enquête "Crise du COVID-19 : pas de retour à la "normale" !". Inscrit dans une volonté d'améliorer les conditions de formation, ce Dossier de Presse retrace une analyse détaillée du vécu des étudiant·e·s en sciences infirmières.

¹ LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19. Journal officiel n°0072 [en ligne]. 24 mars 2002 [consulté le 30 juin 2020 sur www.legifrance.gouv.fr].

Présentation de la FNESI

La FNESI, Fédération Nationale des Étudiant.e.s en Soins Infirmiers, est une association, loi 1901, qui agit indépendamment de tout parti politique, de toute confession religieuse et de tout syndicat. Elle a été créée en octobre 2000 pour répondre au manque de représentation des étudiant-e-s en soins infirmiers dans le cadre de leur formation.

Les membres fondateur-rice-s de la FNESI ont coordonné les différents mouvements régionaux existants et ont permis le rassemblement de **plus de 14 000 étudiant-e-s dans les rues de Paris, le 24 octobre 2000**. Cette manifestation a permis l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Emploi et des Solidarités. Ceci aboutissant, par la suite, à la signature d'un protocole d'accord visant à mieux reconnaître le statut de l'étudiant-e en soins infirmiers mais permettant également d'améliorer sa formation, ses conditions de vie et d'études.

Depuis, la FNESI est reconnue comme seule structure représentative des 94 000 étudiant-e-s en soins infirmiers de France. A ce titre, elle défend les intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des étudiant-e-s en soins infirmiers et exprime leurs positions sur tous sujets les concernant.

Les ESI sont aujourd'hui réparti·e·s dans **326 Instituts de Formation et Soins Infirmiers (IFSI)** sur le territoire français. Notre structure les représente auprès des Ministères des tutelles de la formation mais également auprès de tous les partenaires et institutionnel·le·s impliqué·e·s dans celle-ci.

La FNESI porte une réflexion continue sur la nature et l'organisation du système de santé et particulièrement sur les sciences infirmières, avec un regard appuyé sur la formation initiale en soins infirmiers. C'est par celle-ci qu'elle a toujours su être force de propositions et porter une vision d'avenir sur la société.



1. Méthodologie de l'enquête

La plateforme **WEPI**, **pour Web EPIdémiologie**, utilisée dans le cadre de l'enquête *Crise du COVID-19 : pas de retour à la "normale" !*, est spécialisée dans la réalisation d'enquêtes en épidémiologie et en santé. Nous avons choisi cette plateforme car elle est gratuite, son nombre de questionnaires et de réponses est illimité et elle comprend des outils d'assistance à l'analyse.

Sa diffusion s'est déroulée du **14 mai au 21 juin 2020**, soit une durée totale de **39 jours**, sur les canaux de communication de la FNESI. L'ensemble des réseaux sociaux et des mailings internes ont été mobilisés pour permettre à un maximum d'étudiant·e·s d'exprimer leur vécu. Par ailleurs, nous avons fait le choix de transmettre l'enquête aux IFSI pour les ESI et aux Universités pour les EIPA dans le but d'obtenir un échantillon homogène sur le territoire national. Au total cette enquête a recueilli **15 235 réponses exploitables et 4 301 témoignages**.

La rédaction du questionnaire s'est faite les deux mois précédant la diffusion de l'enquête. Les questions ont été construites de manière à ce que leur compréhension soit simple et accessible à tou-te-s. Dans la formulation des questions, nous avons tenu à maintenir une neutralité afin de ne pas orienter les réponses des étudiant-e-s. De plus, en amont de sa diffusion, nous avons sélectionné une cohorte de 50 personnes pour tester la stabilité de la plateforme, la compréhension des questions ainsi que la construction de l'enquête. Tou-te-s ont pu formuler par écrit différentes remarques qui nous ont permis d'effectuer des modifications concernant la réorganisation ou la reformulation des questions.

Avant de pouvoir répondre à l'enquête, l'ensemble des participant·e·s a été informé de la **confidentialité** ainsi que de **l'anonymat** de chacune des réponses, leur permettant ainsi de pouvoir s'exprimer librement.

Le questionnaire est composé de 98 questions imbriquées, divisées en 6 thèmes :

- > Type d'engagement
- > Organisation de la formation
- ➤ Conditions de travail en service
- Impact financier
- ➤ Accès aux services étudiant·e·s
- État de santé

Le questionnaire comprend 4 typologies de questions :

- ➤ Des questions fermées à choix simple
- Des questions fermées à choix multiples
- Des questions échelles
- ➤ Des questions à réponses libres

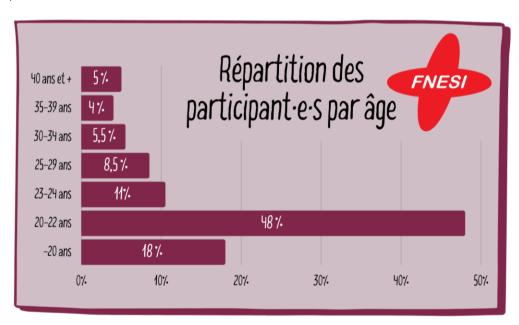


2. Présentation du public cible

L'enquête *Crise du COVID-19 : pas de retour à la "normale" !* a été remplie par des personnes s'engageant à être ESI ou EIPA, étudiant en France. Des réponses ont été obtenue dans **la totalité des 326 IFSI et 22 des 30 Universités** de France proposant à ce jour une formation d'Infirmier·ère en Pratique Avancée (IPA). Ainsi, **toutes les Régions sont représentées parmis les réponses obtenues**.

Nous comptabilisons **15 235 réponses**, dont 15 091 sont des ESI et 144 des EIPA. Ainsi, plus de **16,2% des 94 000 ESI** et plus de **16,0% des 900 EIPA** ont pu s'exprimer à travers cette enquête nationale. De manière à nous assurer de la viabilité de l'échantillon recueilli², nous avons étudié plus en détail les réponses obtenues.

L'âge des répondant·e·s s'étend de 16 à 58 ans avec **une moyenne de 23,7 ans**. Les répondant·e·s sont réparti·e·s entre 89% de femmes, 10,6% d'hommes, et 0,4% autres. La répartition est homogène entre les différentes promotions de L1 à L3 et le nombre de Master 1 est deux fois supérieur (70,3%) au nombre de Master 2 (29,7%).



Après comparaison de notre population cible avec l'échantillon de répondant·e·s, il apparaît que ce dernier est **significatif de la population estudiantine ciblée** dans les IFSI et les Universités.

² CASTERAN-SACRESTE, B. Profil des infirmiers en formation en 2014. *Etudes et Résultats 2016* [en ligne]. Novembre 2016, n°0982 [consulté le 10 juillet 2020 sur <u>drees.solidarites-sante.gouv.fr</u>].



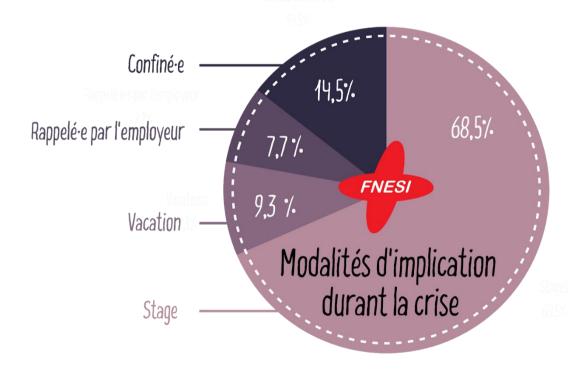


3. Une mobilisation massive pour répondre au besoin sanitaire

L'implication des étudiant·e·s en santé dans la pandémie de la COVID-19 est aujourd'hui estimée à 54,3%³. Pendant plus de 3 mois, c'est 85,2% des étudiant·e·s en soins infirmiers et en pratique avancée qui se sont mobilisé·e·s dans les établissements de santé. Cela représente 81 000 étudiant·e·s engagé·e·s auprès des patient·e·s pour assurer la continuité des soins en soutien aux professionnel·le·s de santé.

Les étudiant-e-s en sciences infirmières incarnent la filière la plus mobilisée durant cette crise sanitaire exceptionnelle.

Sur les 95 000 ESI & EIPA, ce sont 68,5% d'entre eux-elles qui ont été impliqué·e·s sous couvert d'un stage, 9,3% sous forme de vacations, 7,7% rappelé·e·s par leur employeur et 14,5% resté·e·s confiné·e·s chez eux-elles.



Plus d'un quart de ces étudiant·e·s ont été mobilisé en unités COVID, services de réanimation, soins intensifs ou d'urgences et près d'un tiers a été impliqué en EHPAD, les plaçant au plus proche du risque de contamination.

³ MARRA, D. Impact de la COVID-19 sur les étudiants en santé, les futurs soignants. Résultats préliminaires. *CNA-CORE Au coeur de l'accompagnement des étudiants en santé* [en ligne]. 26 juin 2020 [consulté le 27 juin 2020 sur <u>cna-sante.fr</u>].



CRISE DU COVID-19: pas de retour à la "normale"!

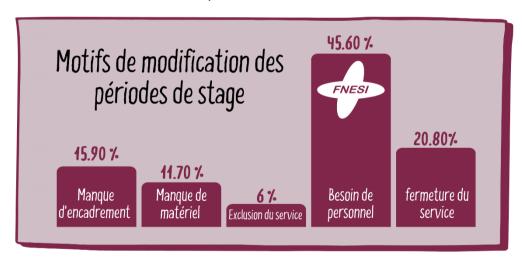


Les deux notes d'instruction^{4,5} essentielles pour cadrer les modalités d'implication des étudiant·e·s en santé ont été publiées trop tardivement, 5 et 15 jours après le début de la fermeture des IFSI. A cause de ces lenteurs administratives, les responsables des centres hospitaliers ont pu abuser de leur autorité envers les étudiant·e·s. C'est donc 34,3% des étudiant·e·s en sciences infirmières qui disent avoir été réquisitionné·e·s durant la crise alors qu'aucune mesure préfectorale obligatoire n'a été entamée. Ce pourcentage est révélateur de la pression psychologique vécue par les étudiant·e·s dont l'engagement auprès des patient·e·s a fait l'objet de chantage de la part des responsables d'établissement.

"On a reçu des menaces de l'IFSI: "lundi 8h vous êtes réquisitionnés, si vous ne répondez pas ce sera compté comme un arrêt de formation"..."

Louise – ESI L2

Du 16 mars au 21 juin, ce sont 65 000 étudiant-e-s en sciences infirmières qui ont été en stage, soit 18 000 de plus par rapport aux effectifs habituels. Cette affectation démesurée en stage est dûe au manque d'effectifs, poussant les établissements de santé à utiliser les ESI & EIPA. Ainsi, 40 000 étudiant-e-s ont subi un allongement ou une modification de leur période de stage dont près de la moitié est dûe à des besoins en personnel.



⁴ MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTÉ. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION. Instruction interministérielle du 16 mars 2020 relative aux aménagements des modalités de formation des étudiants en santé. *Bulletin Officiel* [en ligne]. 18 mars 2020 [consulté le 2 juillet 2020 sur paca.drdjscs.gouv.fr].

⁵ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS. Instruction relative à la mobilisation et à l'indemnisation des professionnels de santé dans le cadre de l'épidémie de coronavirus (covid-19) du 29 mars 2020. *Bulletin officiel* [en ligne]. 30 mars 2020 [consulté le 29 juin 2020 sur amazonaws.com/static.hospimedia.fr].



CRISE DU COVID-19: pas de retour à la "normale"!

"Réquisitionnée dans un EHPAD accueillant 60 résidents, nous étions 8 ESI et 1 élève AS en même temps, 6 d'entre nous ont remplacé les AS. J'ai eu l'impression d'être la bouche-trou de la cadre de santé..."

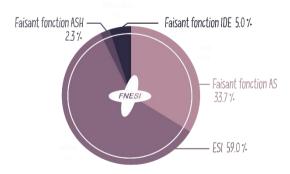
Julie – ESI L2

Parmi ceux-celles décrété-e-s comme **personnes à risque** d'après le HCSP⁶, **60,3% ont été contraint-e-s d'aller en stage** malgré les risques accrus de contamination par le virus dans les services.

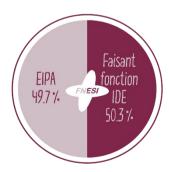
"Personne à risque, ayant été hospitalisée quelques jours suite à de grosses difficultés respiratoires et une désaturation à 78% après avoir contracté le COVID en stage, j'ai eu une semaine de répit après laquelle on m'a renvoyé... dans un service Covid."

Laurie – ESI L1

Ces modifications aboutissent à l'utilisation des étudiant-e-s en sciences infirmières comme remplaçant-e-s et ce, sous le couvert d'un stage. Masquer ces mobilisations comme étant des stages a permis aux établissements de santé de réaliser des économies considérables. Sous le prétexte de devoir assurer la continuité de formation, 33,7% des ESI en stage ont fait fonction d'Aide-Soignant-e (AS) et 50,3% des EIPA en stage ont été affectés sur des postes d'Infirmier-ère-s Diplômé-e-s d'Etat (IDE).



Fonction des ESI durant leurs stages



Fonction des EIPA durant leurs stages

⁶ Avis provisoire Recommandations relatives à la prévention et à la prise en charge du COVID-19 chez les patients à risque de formes sévères. *Avis et rapports du HCSP* [en ligne]. 14 mars 2020 [consulté le 3 juillet 2020 sur www.hcsp.fr].





Surtout, 5,0% des ESI en stage ont été placé·e·s sur des postes infirmiers, soit près de 4 800 étudiant·e·s en situation d'exercice illégal de la profession d'Infirmier·ère. Quelle que soit la situation épidémique du pays, la FNESI demeure fermement opposée à ce qu'un·e ESI puisse, de manière dérogatoire ou non, exercer le métier d'infirmier·ère en toute autonomie sans diplôme : aucun semestre de formation ne doit être sacrifié! Il en va de la sécurité du·de la patient-e tout au long de son parcours de soins, engageant la responsabilité de l'étudiant·e et du·de la professionnel·le l'encadrant.

"En EHPAD on a eu une crise très compliquée à gérer avec un énorme manque de matériel. Sur 60 résidents, il y a eu 19 décès. Les 3/4 des résidents survivants étaient positifs au Covid.

Tous les soignants étaient épuisés et délaissés par la direction. Vu que j'étais à la fin de ma troisième année, j'ai dû faire faisant-fonction IDE."

Le cruel manque de personnel contraint les équipes à remplacer leurs collègues par des étudiant-e-s en stage. Pour rappel, il manquait en 2015 près de 460 000 aides-soignant-e-s et infirmier-ère-s dans le système de santé⁸ français. La FNESI alerte depuis des années les pouvoirs publics sur le travail dissimulé des ESI qui exercent la fonction d'aide-soignant-e sous couvert d'un stage, sans progression dans leur pratique infirmière. Durant la crise sanitaire, ces situations se sont généralisées et cette enquête les révèle au grand jour.

"Tantôt ESI, tantôt infirmière, tantôt aidesoignante : une pression psychologique
énorme, une fatigue mentale et physique
jamais ressentie en stage avant le Covid-19.
Il faut que je tienne, un stress permanent,
de l'adrénaline à en perdre le sommeil.
Je n'arrive plus à manger,
je suis dans l'incertitude constante
et pour couronner le tout
je n'ai pas de tuteur."

Mathilde – ESI L2

Face aux traumatismes engendrés, ces situations ne peuvent plus perdurer, quel que soit le contexte sanitaire. Les ESI & EIPA doivent conserver leur statut d'étudiant·e·s en formation et ne pas endosser la totalité des responsabilités du métier sans jouir de garde-fou. Pour se faire, la FNESI demande que soit rédigée par le Ministère des Solidarités et de la Santé, en concertation avec les fédérations étudiantes concernées, une feuille de route d'implication des étudiant·e·s en santé en situation de crise sanitaire.

⁷ "Nul ne peut exercer la profession d'infirmier s'il n'a pas satisfait à l'obligation d'enregistrement et s'il n'est pas inscrit au tableau de l'ordre des infirmiers (NDLR : Diplôme obligatoire pour l'inscription à l'ordre)". Article L-4311-15. Code la Santé Publique [en ligne]. 1 janvier 2020 [consulté le 29 juin 2020 sur www.legifrance.gouv.fr].

⁸ CHABOISSIER, M. D'une pénurie à l'autre, quelles évolutions pour la profession infirmière ? *Pénurie et nouveaux métiers* [en ligne]. SOINS CADRE DE SANTÉ - n°64, novembre 2007 [consulté le 28 juin 2020 sur <u>emmenhelen.free.fr</u>].



Les affectations abusives effectuées par les établissements de santé ont forcé les étudiant·e·s en sciences infirmières à effectuer des soins auprès de nombreux·euses patient·e·s fragilisé·e·s, sans encadrement d'un·e IDE. En effet, 41% des étudiant·e·s affecté·e·s en stage n'ont pas bénéficié de conditions d'encadrement adéquates, 44,1% se sont retrouvé·e·s sans tuteur·rice et 23,1% sans bilan de fin de stage, tous deux indispensables à la réalisation et la validation d'un stage professionnalisant.

Construire une réelle politique d'encadrement propre à chaque établissement d'accueil permet de favoriser l'acquisition et le développement de compétences de chaque étudiant e. Elle implique une valorisation des fonctions tutorales pour favoriser leur développement au sein des équipes de tous les établissements d'accueil : la FNESI demande un aménagement du temps de travail et une valorisation salariale à hauteur de 300€ net/mois pour les tuteur rice s. Par manque d'anticipation et d'investissement, les établissements de santé relèguent au dernier plan son élaboration, mettant en danger non seulement les étudiant es, mais aussi les patient es accueilli es. Une politique d'encadrement cohérente est également un enjeu d'attractivité majeur pour les établissements fidélisant, à terme, les professionnel·le s de terrain.

La FNESI demande à ce que les étudiant-e-s en sciences infirmières soient concerté-e-s, au même titre que tous les acteurs concernés, dans le cadre de la construction de cette politique de stage : une voix décisionnaire doit être accordée aux ESI & aux EIPA au sein des instances de gouvernance de l'hôpital public.

En temps normal, les conditions de stage vécues par les ESI sont telles qu'elles causent plus de la moitié⁹ des interruptions de formation. En pleine crise sanitaire, **63% des ESI & EIPA se disent en situation de stress** suite au manque d'encadrement subi sur le terrain et 62% ne sont pas ou pas du tout satisfait-e-s de leur stage. Un encadrement incomplet et un accueil défaillant des étudiant-e-s ont donc des conséquences directes sur l'état de santé des étudiant-e-s.

Afin d'effectuer des analyses régulières des conditions de stages dans les établissements de santé, la FNESI défend la mise en place d'une plateforme nationale d'évaluation systématique des stages¹⁰ à disposition des étudiant·e·s. Les objectifs sont d'identifier les terrains en difficulté et d'apporter des actions concrètes et adaptées en centralisant sur un seul outil des ressources d'évaluation dont les critères sont uniformisés entre les terrains de stage.

⁹ Mal être des Etudiant.e.s en Soins Infirmiers : il est temps d'agir. *Dossier de presse* [en ligne]. Septembre 2017 [consulté le 9 juillet 2020 sur fnesi.org].

¹⁰ Contribution sur la plateforme de l'évaluation systématique des lieux de stage. Presse et contribution [en ligne]. Juin 2020 [consulté le 30 juin 2020 sur fnesi.org].



Pour assurer un suivi continu du bien-être des étudiant-e-s en sciences infirmières, la FNESI demande un plan d'investissement massif dans le Centre National d'Appui. Il doit devenir l'organe central pour l'amélioration de la qualité de vie des étudiant-e-s en santé.

De nos jours, les IFSI perdent 25% des ESI sur toute la formation entre le nombre d'entrant·e·s en première année d'étude et la diplomation¹¹. Cette perte intervient majoritairement lors des stages. **La FNESI demande donc à ce que les pouvoirs publics investissent réellement dans nos conditions de stage** afin que demain, les études en sciences infirmières soient attractives et professionnalisantes.

Dans un pays où le système de santé manque de personnel infirmier, l'adage "investir dans la formation, c'est investir dans l'avenir" prend tout son sens.

Les services déjà sous tension en dehors de la crise, ont été frappés par un manque crucial de matériel renforçant le sentiment d'insécurité ressenti par les professionnel·le·s et étudiant·e·s en santé impliqué·e·s sur le terrain.

Récapitulatif des positions de la FNESI :

- Aucun·e ESI ne doit exercer de manière dérogatoire ou non sans diplôme le métier d'infirmier·ère en toute autonomie; p.10
- Rédaction par le Ministère des Solidarités et de la Santé d'une feuille de route d'implication des étudiant·e·s en santé en temps de crise sanitaire ; p.10
- Valorisation des tuteur-rice-s de stage : garantir une formation par l'Université, aménagement du temps de travail et valorisation salariale à 300€ net/mois ; p.11
- Accorder une voix décisionnaire aux ESI & EIPA au sein des instances de gouvernance de l'hôpital public ; p.11
- Mise en place d'une plateforme nationale d'évaluation systématique des stages ; p.11
- Investissement massif dans le Centre National d'Appui ; p.12

¹¹ CROGUENNEE, Y. Les trois quarts des diplômés infirmiers trouvent leur premier emploi en moins d'un mois. Etudes et résultats [en ligne]. Janvier 2019, n°1099 [consulté le 4 juillet 2020 sur drees.solidarites-sante.gouv.fr].

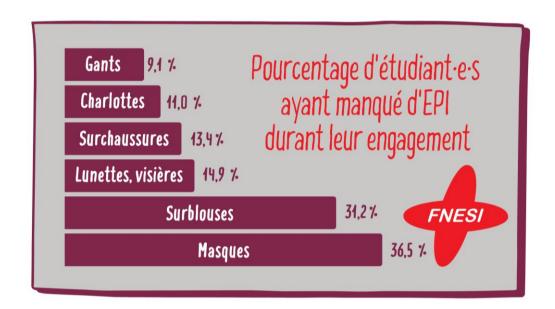


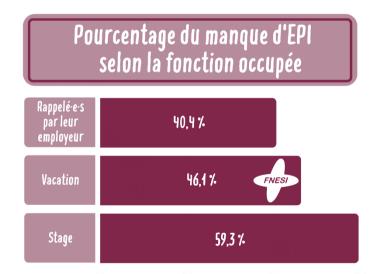
CRISE DU COVID-19: pas de retour à la "normale"!



4. Un état de santé négligé par manque d'ambition politique

La crise sanitaire de la COVID-19 est particulièrement marquée par un manque crucial de matériel dans les établissements de santé. Ce cruel manque d'Équipement de Protection Individuelle (EPI) a aussi fait partie du quotidien des ESI & EIPA. Parmi les 81 000 étudiant-e-s mobilisé-e-s durant la crise, un-e étudiant-e sur deux dit avoir subi cette pénurie de matériel : 36,5% ont manqué de masques et 31,2% de surblouses.





Ce manque d'EPI est d'autant présent chez plus les étudiant-e-s impliqué-e-s sous forme de stage (59,3%) que ceux-celles engagé-e-s en tant vacataires (46,1%) que ou rappelé-e-s par encore leur employeur (40,4%). Le constat est donc clair : en période de pénurie de matériel. les établissements équipent en priorité leurs employé-e-s au détriment étudiant-e-s des

accueilli-e-s en stage. Le maintien des stages dans ces conditions est **dangereux pour la santé des étudiant-e-s** qui sont confronté-e-s aux mêmes risques que les professionnel-le-s de santé.



CRISE DU COVID—19: pas de retour à la "normale"!

"J'ai contracté le Covid avec des complications importantes neurologiques et pulmonaires. Quand j'ai demandé des moyens de protections, la cadre de santé de mon lieu de stage a dit qu'on ne pourrait pas en bénéficier car nous étions étudiants et que l'objectif était de protéger leurs salariés. Nous avons été tous dans le même cas au niveau des étages"



Autre problématique matérielle connue par les étudiant·e·s en sciences infirmières : **l'entretien des tenues professionnelles lors des stages**. Les ESI & EIPA, par désengagement des établissements de santé, sont contraint·e·s d'acheter leurs tenues de stage et d'assurer leur entretien à domicile.

Cela fait pourtant plusieurs années que diverses études 12 alertent les établissements sur la capacité de transmission des tenues dans la propagation de micro-organismes infectieux. Pour cela, le CCLIN* Sud-Est préconise dans son rapport de 2008 13 un entretien régulier pour permettre un changement quotidien des tenues pour les professionnel·le·s et étudiant·e·s en santé. Ainsi, sa position est claire : "la tenue professionnelle ne doit pas être entretenue au domicile afin de protéger son environnement familial et de s'assurer de la qualité du lavage".



¹² Actualisation des précautions standard. *Hygièn*es [en ligne]. Volume XXV, n°hors série, juin 2017 [consulté le 1 juillet sur <u>sf2h.net</u>].

¹³ Les tenues professionnelles dans les établissements de santé [en ligne]. Mars 2008 [consulté le 4 juillet 2020 sur www.cclin-arlin.fr].

^{*} Centre de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales



En pleine pandémie de la COVID-19, 53% des étudiant-e-s mobilisé-e-s ont été contraint·e·s d'entretenir leurs tenues professionnelles à leur domicile, mettant ainsi en danger la santé des patient-e-s. En l'absence de cadre juridique fiable et de moyens dans les établissements, c'est près de 43 000 ESI & EIPA qui ont favorisé une propagation du virus en ramenant chaque jour leurs tenues de stage à leur domicile.

"J'ai établi une attestation sur l'honneur dans la mesure où je vis chez mes parents et que ces derniers sont malades. La cellule de stage m'a répondu "mais vous aurez un masque", "trouvez un endroit où aller habiter".

Je trouve ça très déplacé dans la mesure où je devais laver mes tenues chez moi, j'avais peur de les contaminer on m'a fait passer pour un mauvais professionnel en m'infantilisant et me faisant culpabiliser je cite "quand même c'est votre devoir citoyens *rire* **FNESI** pourquoi vous faites ce métier alors ?!" Maxime - ESI L3

Malgré les nombreuses alertes de la FNESI sur ces conditions de stage, le Ministère des Solidarités et de la Santé n'a, à ce jour, pas souhaité se saisir de cet enjeu de santé publique. Afin que cette mise en danger soit enrayée dès la rentrée de septembre 2020, la FNESI demande que l'entretien et la mise à disposition gratuite des tenues professionnelles soient garantis par tous les établissements d'accueil en stage, pour tou te s les ESI & EIPA. Cette mesure doit faire l'objet d'une inscription par voie réglementaire pour assurer une application uniforme sur l'ensemble du territoire.

Ce manque d'EPI, lié aux affectations abusives, est responsable du fait que 10,9% des ESI & EIPA ont été atteint-e-s de la COVID-19. Au 21 juin 2020, les étudiant-e-s en sciences infirmières représentaient ainsi 6,5% de la population française atteinte¹⁴. Ces chiffres alarmants témoignent également du manque de protection individuelle dans les établissements ainsi que de la surexposition aux patient·e·s atteint·e·s. En effet, 70% de ces étudiant·e·s en sciences infirmières atteint-e-s disent avoir manqué de matériel et 76,1% disent avoir été en contact avec des patient-e-s positif-ve-s.

"Je me suis retrouvée en stage dans un EHPAD où j'ai attrapé le covid 19, parce que j'avais pas assez de matériel, de masques et de surblouses. On m'a refusé le test car ils en avaient pas assez pour me tester. J'ai craqué. J'en pouvais plus, j'ai demandé un report de formation."

Emma – ESI L3

¹⁴ Carte et données. *Informations Coronavirus* [en ligne]. 21 juin 2020 [consulté le 21 juin 2020 sur https://www.gouvernement.fr].





Le risque constamment présent durant la mobilisation des étudiant-e-s en sciences infirmières auprès des patient-e-s a directement impacté leur équilibre psychologique. En effet, 38% des ESI & EIPA mobilisé-e-s disent avoir un état de santé mentale mauvais ou très mauvais et 65,2% estiment que celui-ci a évolué négativement pendant la crise. Ce mal-être est en corrélation avec les affectations massives en stage des étudiant-e-s puisque 50% d'entre eux-elles se disent fatigué-e-s et stressé-e-s.

La dégradation de l'état de santé mentale des étudiant·e·s a entraîné des dérives inquiétantes, notamment des comportements addictifs. 31,3% des étudiant·e·s en sciences infirmières prennent des anxiolytiques, dont plus de la moitié disent avoir débuté un traitement durant la crise. Ce constat est d'autant plus marquant lorsque 70% d'entre eux·elles confient être en période de stage lors des premières prises. De plus, la crise de la COVID-19 est marquée par l'augmentation de la consommation d'alcool pour 16,1% des ESI & EIPA, 60,8% d'entre eux·elles étaient d'ailleurs en période de stage.

L'urgence de l'égal accès aux services universitaires pour les étudiant.e.s en sciences infirmières ne peut plus attendre : 89% d'entre eux.elles témoignent de cette nécessité à travers notre enquête. Alors que ce droit étudiant est inscrit dans les textes réglementaires depuis des années, 80% des ESI & EIPA ne bénéficient toujours pas d'un accès à un service de santé universitaire : SUMPPS, SSU ou CSU*. La distance géographique entre les IFSI et les campus universitaires ne doit plus être une justification à la marginalisation des ESI. La FNESI demande un accès homogène aux services de santé universitaires quel que soit le lieu de formation.

"C'est une période difficile pour moi, j'ai du mal à décrocher et à arrêter de penser à ce qui se passe dans la journée (de nombreux décès, deuils des familles).

Je me sens tellement en détresse. Je n'ai pu à aucun moment consulter de médecin car mon médecin traitant travaille trop loin de là où je suis.

A cause de la distance, ça a été impossible de me déplacer au service universitaire.

Aucun rendez-vous FNESI téléphonique ne m'a été donné." Camille - ESI L1

^{*} Service Universitaire de Médecine Préventive et de promotion de la Santé ; Service de Santé Universitaire ou Centre de Soins Universitaire



De plus, une offre de soins doit être garantie auprès de chaque ESI & EIPA par le biais de **création de Centres de Soins Universitaires accessibles à tou-te-s**.

Durant le confinement, 33% des étudiant-e-s se sont tourné-e-s vers des plateformes de soutien psychologique majoritairement privées : c'est la conséquence du désinvestissement des universités dans ces services de soins, encourageant la marchandisation du mal-être.

Récapitulatif des positions de la FNESI :

- Inscription par voie réglementaire du **prêt et entretien gratuit des tenues professionnelles par les établissements d'accueil** en stage ; p.15
- Accès homogène aux services de santé universitaires ; p.16
- Garantir une offre de soins auprès de chaque ESI & EIPA par le biais de la création de Centres de Soins Universitaires accessibles à tou-te-s; p.17

5. L'enseignement théorique renvoyé au second plan

Dès le 16 mars 2020, les IFSI et les Universités, à l'instar de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, ont **fermé leurs portes** à l'accueil d'étudiant·e·s en présentiel. Ainsi, la **continuité pédagogique devait être assurée à distance** jusqu'à la fin de l'année universitaire via des outils numériques.

L'arrêté relatif aux aménagements de la formation en soins infirmiers 15 n'a été publié que tardivement, soit 40 jours avant la fin de l'année universitaire, illustrant les difficultés du Ministère des Solidarités et de la Santé dans la gestion de la formation théorique des ESI. Ainsi, un·e étudiant·e sur deux n'a pas reçu de communication correcte sur les modalités d'aménagement de la formation de la part de son IFSI.

"Nous avons été nombreux à nous sentir abandonnés : très peu de communication avec l'IFSI, une seule visio en trois mois, des mails qui disent tout et son contraire. Un mémoire à réaliser seule, deux dossiers à faire avec seulement des consignes envoyées par mail. Les cours n'ont pratiquement jamais été transmis. Épuisée psychologiquement, j'ai failli tout arrêter il y a 15 jours aux portes du diplôme..."

Chloé - ESI L3

Ces aménagements réglementaires dénotent des limites de notre référentiel de formation datant de 2009, trop rigide et donc peu adaptable aux contraintes de la crise. C'est pourquoi la FNESI réaffirme auprès des ministères de tutelle sa volonté d'amorcer une refonte du référentiel de formation afin que nos études répondent aux enjeux de santé de demain.

La communication entre les IFSI et les étudiant es a souvent été difficile voire inexistante, entraînant une perte de confiance des ESI envers leurs équipes pédagogiques et même un sentiment d'abandon conduisant à une perte de sens de la formation. Un tiers des étudiant es ayant passé des partiels au cours de la crise affirment ne pas avoir eu de temps d'explication en amont accentuant le risque de décrochage.

¹⁵ Arrêté du 29 mai 2020 relatif aux aménagements de la formation en soins infirmiers et aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19. *Journal officiel* n°0135 texte n°21 [en ligne]. 3 juin 2020 [consulté le 27 juin 2020 sur www.legifrance.gouv.fr]. 18





"Énormément de stress, livrée à moi-même, pas de soutien de l'IFSI, on est presque à mi-juin et on sait pas encore quand on va passer les partiels. Il n'y a que le BDE qui est là pour nous, les formateurs et la direction sont aux abonnés absents' Océane - ESI L1



L'obligation d'enseignements en distanciel a entraîné la prolifération exponentielle de nombreuses plateformes numériques, eldorado d'un nouveau commerce prometteur. Pour autant, le service public disposait déjà d'outils numériques prêts à l'emploi, gratuits, unique offre se devant d'exister dans l'enseignement supérieur.

Deux ans après les engagements de la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation¹⁶, 30,1% des ESI et 17,3% des EIPA n'ont pas accès à un ENT**. De plus, 89,4% des étudiant-e-s en sciences infirmières disent ne pas avoir accès à la plateforme nationale de l'UNESS*** renforçant leur marginalisation par rapport aux autres étudiant es de l'enseignement supérieur. Alors que le système d'enseignement supérieur est bousculé par une période de crise sanitaire, où l'isolement social est fort et la continuité pédagogique difficile à assurer, il est impensable qu'autant d'étudiant es soient exclu-e-s de ressources numériques publiques. Pourtant, depuis plus de 6 mois, la FNESI revendique un accès gratuit et la mise à disposition de contenus pédagogiques sur l'UNESS pour tou-te-s les ESI & EIPA.

"Très compliqué de gérer ces cours à distance, manque de motivation, aucune explications venant de la part de nos référents à l'IFSI. Partiels en distanciel sans explication avec la peur de ne pas avoir reçu la convocation par mail le bon jour, à la bonne date, peur d'oublier des mails importants dans les indésirables. Manque de communication avec l'IFSI.

C'est une situation difficile à gérer émotionnellement et d'un point de vue d'anxiété"

FNESI

Par manque d'équipement et de contenu numérique existant, 28,9% des ESI & EIPA témoignent ne pas avoir eu accès à un contenu d'enseignement à distance durant la crise. Ce nombre alarmant d'étudiantes questionne sur la capacité des établissements à assurer correctement la formation en distanciel des étudiant·e·s en sciences infirmières dont ils ont la responsabilité.

¹⁶ MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTÉ, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION. Etudiants en soins infirmiers, un pas décisif vers l'université [en ligne]. 5 juillet 2018 [consulté le 6 juillet 2020 sur solidarites-sante.gouv.fr].

^{*} Espace Numérique de Travail

^{***} Université Numérique en Santé et Sport

"Nous avons fait seuls nos cours via des recherches internet (qui n'est vraiment pas la ressource la plus fiable !). Donc nous avons le sentiment de ne pas avoir eu de semestre 2..."



Justine - ESI L1

Par nécessité d'assurer la continuité pédagogique auprès de 95 000 futur·e·s professionnel·le·s de santé, la FNESI demande à ce que dès la rentrée de septembre 2020, un développement massif du numérique soit amorcé pour l'ensemble des formations en sciences infirmières.

"Cette crise a vraiment chamboulé mon quotidien, déjà au niveau de l'IFSI on a tout de suite vu que les formateurs et l'administration ne savaient et pouvaient rien faire. Aucune connaissance vis à vis des plateformes numériques, ils ne savent même pas ce que c'est que l'ENT ou GoogleDrive..."

Tom - ESI L3

Le développement du numérique n'a de sens que si les équipes pédagogiques parviennent à s'en saisir. En effet, la crise a révélé un cruel manque de formation des formateur·rice·s d'IFSI aux méthodes pédagogiques numériques. L'obligation de recours à ces outils a révélé des lacunes, impliquant la nécessité de développement de compétences numériques.

Ainsi, la FNESI demande que l'acquisition des compétences des formateur-rice-s sur les outils du numériques ait lieu en deux temps. Tout d'abord, et pour répondre au besoin urgent d'assurer la continuité pédagogique auprès des étudiant-e-s, les universités doivent ouvrir l'accès aux formations numériques à tou-te-s les formateur-rice-s d'IFSI. Deuxièmement, la réingénierie de la formation des cadres de santé doit être une priorité que les ministères de tutelle doivent se fixer : la FNESI saura être force de proposition afin que cette formation soit désormais assurée en totalité par l'université avec l'obtention d'un diplôme national de master.

Cette refonte de la formation des cadres-formateurs doit s'inscrire dans la volonté des ministères de tutelle à favoriser l'intégration universitaire de la formation en soins infirmiers en créant 250 postes d'enseignant·e·s universitaires¹⁷. La FNESI demande que les universités s'inscrivent dans cette volonté politique en attribuant 50% de ces postes aux sciences infirmières.

¹⁷ MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTÉ. Les conclusions. *Ségur de la santé* [en ligne]. Dossier de presse, Juillet 2020 [consulté le 28 juillet 2020 sur <u>solidarites-sante.gouv.fr</u>]. 20

Récapitulatif des positions de la FNESI :

- Refonte du référentiel de formation en soins infirmiers ; p.18
- Accès gratuit et la mise à disposition de contenus pédagogiques sur l'UNESS pour tou-te-s les ESI & EIPA; p.19
- Accès aux formations numériques de l'université à tou·te·s les formateur·rice·s d'IFSI; p.20
- Amorcer la **réingénierie de la formation des cadres de santé** doit être une priorité ; p.20
- Attribuer 50% des postes d'enseignant·e·s universitaires créés aux Sciences Infirmières ; p.20





6. Une valorisation insuffisante pour un engagement nonreconnu

La crise sanitaire de la COVID-19 a révélé aux yeux du grand public le rôle essentiel des étudiant-e-s en sciences infirmières dans le système de santé. Ces compétences uniques sont encensées depuis par les acteurs de la formation. Seulement, les remerciements et louanges ne suffisent pas : les étudiant-e-s attendent des mesures concrètes.

Pendant 3 mois, ce sont 65 000 étudiant-e-s que les établissements de santé n'ont pas eu à rémunérer du fait de leur statut d'étudiant-e-s ; 65 000 étudiant-e-s aux compétences reconnues à seulement 0,80€/heure¹⁸.

Au lendemain de cette crise sanitaire, la FNESI demande que l'engagement des ESI soit reconnu sur le long terme par une **revalorisation du montant des indemnités de stage**.



LES EIPA ATTENDENT LA CRÉATION D'INDEMNITÉS DE STAGE



Celle promise à l'issue du Ségur de la Santé ne correspond pas aux attentes de la FNESI : le Ministre remercie 50% des étudiant-e-s en santé les plus mobilisé-e-s dans la crise avec seulement 20 centimes de plus de l'heure aboutissant à une indemnité horaire à 1€.

La FNESI demande également que l'engagement des EIPA soit reconnu sur le long terme par la création d'indemnités de stage. Les annonces du Ségur de la Santé ne sont que réflexions à l'heure où des résultats concrets sont attendus.

¹⁸ Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. *Journal officiel* [en ligne]. 23 août 2020 [consulté le 23 août 2020 sur www.legifrance.gouv.fr]. 22



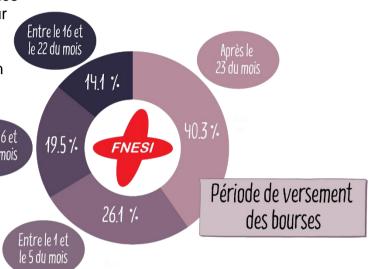
CRISE DU COVID—19: pas de retour à la "normale"!

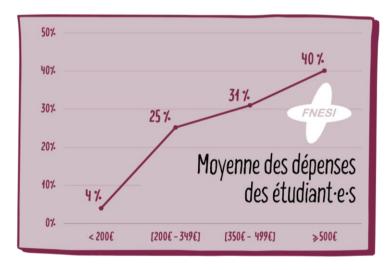


Face à l'effort collectif, la pénibilité subie et la responsabilité encourue, la FNESI ne pourra accepter que les indemnités de stage soient inférieure à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 3,90€ de l'heure quelle que soit la durée du stage.

En plus de ces indemnités de stage sous-évaluées, les étudiant-e-s en soins infirmiers se retrouvent une nouvelle fois marginalisé-e-s par une gestion hasardeuse confiée il y a maintenant plus de 15 ans aux Régions. En effet, depuis 2004, les Régions ont à charge la compétence

de la gestion des BFSS****19. Leur aestion catastrophique qu'empiré la précarisation des étudiant·e·s en soins infirmiers. En effet. sur 31 000 FSI boursier-ère-s, 40,3% disent recevoir leurs bourses Entre le 6 et après le 23 de chaque le 15 du mois mois, en période de crise comme en temps normal. Ce constat montre l'incapacité des Régions à assurer la gestion des bourses, ce pourquoi la FNESI réaffirme un transfert de la gestion financière des BFSS des Régions vers les Crous.





Le confinement et la mise en place d'outils numériques nécessaires pour assurer la continuité pédagogique également renforcé la précarité des ESI & EIPA : près d'un tiers d'entre eux-elles a eu des difficultés financières durant la crise et 57,0% estiment que la pandémie en a été l'élément déclencheur. Le bouleversement des modes de vie dû à la crise a entraîné des dépenses imprévues : 40% des

étudiant·e·s en sciences infirmières ont dépensé plus de 500€ durant la crise pour l'achat de matériel informatique.

**** Bourses des Formations Sanitaires et Sociales

¹⁹ Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Journal officiel [en ligne]. 23 août 2020 [consulté le 23 août 2020 sur www.legifrance.gouv.fr].



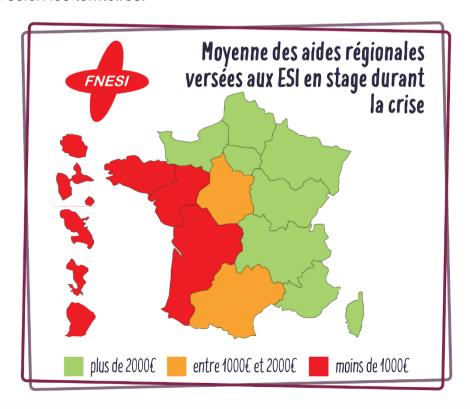


"Aujourd'hui, j'ai des soucis financiers car durant dix semaines, je n'ai toujours pas reçu mes indemnités de stage du semestre 1, même si avec 80 centimes de l'heure on ne comble pas un découvert. Il est difficile de subvenir à nos besoins financiers durant cette crise, pas de paiement des indemnités mais toujours un loyer à payer..."

Sarah - ESI L4

Pour 20% des ESI et EIPA, ces difficultés financières vécues ont entraîné l'impossibilité d'avoir une connexion internet ou un ordinateur alors même que l'ensemble des supports pédagogiques sont uniquement dispensés via des plateformes numériques. La FNESI demande à ce que les ESI, au même titre que les EIPA, aient accès à des aides financières pour l'achat d'outils ou d'équipements numériques.

Suite aux interpellations de la FNESI concernant le manque de moyens financiers alloué aux étudiant-e-s, les pouvoirs publics ont agit afin de valoriser financièrement cet engagement exceptionnel. Dans ce contexte, les Régions ont annoncé mettre en place des aides exceptionnelles versées aux ESI. Sous cet effet d'annonce, de nombreuses inégalités d'attribution sont dissimulées. En effet, par manque de concertations entre les Régions, les critères d'éligibilité ont tous été différents selon les territoires.







A ces inégalités, s'ajoute le fait que la majorité des Régions n'a versé aucune aide aux ESI mobilisé-e-s en stage dans un établissement de santé extérieur à la Région, ce qui représente une totale injustice, symbole d'un engagement non reconnu.

Au 21 juin 2020, soit plus de 3 mois après les premières annonces des Régions, 56,4% des ESI & EIPA estiment ne pas avoir vu leurs indemnités revalorisées, signifiant qu'aucun versement n'a été perçu sur les comptes bancaires. Encore aujourd'hui les ESI n'ont perçu qu'une partie des primes promises. Alors que le coût de la rentrée pour la filière des soins infirmiers s'élève à 2679,12€²⁰, syndrôme d'une précarité étudiante criante, il devient urgent que les Régions tiennent leurs engagements et versent la totalité des aides dues aux ESI.

"J'ai été contaminée car dans l'EHPAD où j'étais, des soignants malades venaient travailler. Nous gardions nos tenues toute la journée partout. Le pire est que j'ai contaminé mon mari. En plus comme je suis en promotion professionnelle, je n'ai pas le droit à la prime des ESI.



Voilà, cette formation était un rêve devenu réalité mais ce rêve s'est transformé en cauchemar éveillé."

Emmanuelle - ESL14

De plus, aucun-e ESI en promotion professionnelle mobilisé-e en stage n'a perçu de valorisation de son engagement puisqu'il-elle n'était pas éligible aux aides versées par les Régions ainsi que la prime gouvernementale.

Enfin, les EIPA en formation initiale ainsi que l'ensemble des étudiant·e·s en promotion professionnelle mobilisé·e·s en stage n'ont perçu aucune valorisation financière de leur engagement.

"EIPA en 2ème année, j'étais affectée en service d'endocrinologie jusqu'au jour où les soins intensifs pneumo se sont retrouvés en manque d'effectif.

Je me retrouve à faire des remplacements IDE dans un domaine qui n'est pas le mien et je n'ai même pas été indemnisée!
C'est une honte!"

Lucie – EIPA M2

Au total, c'est 13 871 étudiant·e·s en sciences infirmières dont l'utilisation gratuite a été cautionnée par les pouvoirs publics.

²⁰ Indicateur du coût de la rentrée d'un∙e ESI. *Dossier de presse* [en ligne]. 2020 [consulté le 17 août 2020 sur fnesi.org].

Récapitulatif des positions de la FNESI :

- Revalorisation des indemnités de stage pour les ESI à hauteur de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale ; p.22
- Création d'indemnités de stage pour les EIPA à hauteur de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale ; p.22
- Transfert de la gestion financière des BFSS des Régions vers les Crous ; p.23
- Accès à des aides financières pour l'achat d'outils et d'équipements numériques; p.24



7. La promotion professionnelle, un ascenseur social en manque d'attractivité

Parmi les étudiant·e·s en sciences infirmières, celles et ceux en promotion professionnelle (financé·e·s par un employeur), n'ont pas vécu les mêmes modalités d'implication dans la crise sanitaire.

Au delà du fait qu'ils-elles n'ont perçu aucune valorisation salariale de leur engagement dans la crise, l'instruction du 20 mars 2020 autorisait les employeurs à rappeler tou-te-s les étudiant-e-s en promotion professionnelle dont ils assurent le financement de la formation. C'est donc près d'un tiers d'entre eux-elles qui a été rappelé-e-s par leur employeur afin de renforcer les équipes présentes et assurer la continuité des soins auprès des patient-e-s. Ce rappel, a engendré pour 88% d'entre eux-elles une modification du planning de formation. Leur statut particulier les a donc desservi pour la continuité pédagogique et le suivi de la formation théorique comme les autres étudiant-e-s de leur promotion.

"Etant en promotion professionnelle, j'ai l'impression de n'être considéré ni par l'employeur ni par l'IFSI. Aucune réponse sur notre prise en charge, les conséquences de notre réquisition sur notre formation. Après la suppression des indemnités de stage en 2020, la prime que nous n'aurons pas, le rappel par l'employeur...
j'ai l'impression que personne ne se rend compte qu'on a des enfants, des prêts à rembourser, une maison à payer... je commence à regretter d'avoir fait ces études."

Ces inégalités de traitement confirment le fait que, pour préserver l'attractivité de la promotion professionnelle, il est essentiel que de nouveaux droits leurs soient octroyés. Le Ministère des Solidarités et de la Santé doit prendre les mesures nécessaires afin de réduire l'écart de droits entre ces étudiant·e·s et ceux·celles en formation initiale. Compte tenu de ces inégalités criantes, la FNESI revendique que les étudiant·e·s en promotion professionnelle bénéficient du même nombre de semaines de congés universitaires que les autres ESI & EIPA en formation initiale. En effet, le nombre d'heures de travail fournies chaque année par l'étudiant·e dans le cadre de ses études en sciences infirmières est supérieur à la durée maximale où l'agent est à la disposition de son employeur²¹. Par conséquent, tout·e ESI & EIPA en promotion professionnelle ne peut donc pas être rappelé-e durant les congés d'été.

Récapitulatif des positions de la FNESI :

 Octroyer le même nombre de semaines de congés universitaires aux étudiant-e-s en promotion professionnelle que les autres ESI & EIPA en formation initiale; p.27

²¹ Décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Journal officiel [en ligne]. 12 mai 2017 [consulté le 30 juin 2020 sur www.legifrance.gouv.fr]. 27



Conclusion

Notre système de santé, déjà à bout de souffle avant l'entrée dans la crise sanitaire, est mis à rude épreuve depuis l'arrivée de la COVID-19. Fort afflux de patient·e·s et manque d'EPI viennent aggraver le manque de personnel et de moyens déjà criant au sein de notre service public.

Malgré les nombreuses mobilisations et alertes, il aura fallu une pandémie pour que les irrégularités dénoncées par la FNESI depuis sa création soient dévoilées aux yeux du grand public. Après 20 ans d'existence, 20 années de militantisme étudiant, 20 ans à défendre les intérêts matériels et moraux des étudiant-e-s en soins infirmiers, la lumière est enfin mise sur leurs conditions de stage.

Inscrite dans l'Année Mondiale dédiée au personnel infirmier, l'enquête *Crise du COVID-19 : pas de retour à la "normale" !* vient **remettre à l'ordre du jour des négociations avec les pouvoirs publics la qualité de formation des ESI et EIPA tout au long de leurs années d'études**. Amélioration de l'encadrement en stage, revalorisation du statut étudiant, refonte du référentiel de formation sont autant d'enjeux dont les ministères de tutelle doivent se saisir afin de **répondre aux besoins cruciaux d'une profession en manque d'attractivité**. A ce jour, trop d'étudiant·e·s interrompent leurs études ou les achèvent sans souhaiter en exercer le métier.

A l'heure où le Directeur Général de l'OMS appelle les pays du monde entier à investir massivement dans cette profession pour garantir la couverture sanitaire, il est temps que la France prenne le pas afin de fidéliser ses futur-e-s professionnel-le-s de santé essentiel-le-s au bon fonctionnement de notre système de santé et en finalité, à la qualité des soins prodigués au-à la patient-e.

Les applaudissements n'auront pas suffit aux étudiant·e·s en sciences infirmières pour combler leur besoin de reconnaissance. Après une mobilisation risquée de longue durée, ils·elles attendent désormais des actions concrètes fortes.



Revendications de la FNESI

- Rédaction par le Ministère des Solidarités et de la Santé d'une **feuille de route** d'implication des étudiant-e-s en santé en **temps de crise sanitaire** ; p.10
- Valorisation des tuteur-rice-s de stage : garantir une formation par l'Université, aménagement du temps de travail et valorisation salariale à 300€ net/mois ; p.10
- Accorder une voix décisionnaire aux ESI & EIPA au sein des instances de gouvernance de l'hôpital public ; p.11
- Mise en place d'une plateforme nationale d'évaluation systématique des stages ; p.11
- Investissement massif dans le Centre National d'Appui ; p.12
- Inscription par voie réglementaire du prêt et entretien gratuit des tenues professionnelles par les établissements d'accueil en stage ; p.15
- Accès homogène aux services de santé universitaires ; p.16
- Garantir une offre de soins auprès de chaque ESI & EIPA par le biais de la création de Centres de Soins Universitaires accessibles à tou-te-s.; p.17
- Refonte du référentiel de formation en soins infirmiers ; p.18
- Accès gratuit et la mise à disposition de contenus pédagogiques sur l'UNESS pour tou-te-s les ESI
 & EIPA; p.19
- Accès aux formations numériques de l'université à tou·te·s les formateur·rice·s d'IFSI ; p.20
- Amorcer la réingénierie de la formation des cadres de santé ; p.20
- Attribuer 50% des postes d'enseignant·e·s universitaires créés aux Sciences Infirmières ; p.20
- Revalorisation des indemnités de stage pour les ESI à hauteur de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale ; p.22
- Création d'indemnités de stage pour les EIPA à hauteur de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale; p.22
- Transfert de la gestion financière des BFSS des Régions vers les Crous ; p.23
- Accès à des aides financières pour l'achat d'outils ou d'équipements numériques ; p.24
- Octroyer le même nombre de semaines de congés universitaires aux étudiant-e-s en promotion professionnelle que les autres ESI & EIPA en formation initiale ; p.27



Sitographie

- LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19. Journal officiel n°0072 [en ligne]. 24 mars 2002 [consulté le 30 juin 2020 sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041746313&categorieLien=id].
- CASTERAN-SACRESTE, B. Profil des infirmiers en formation en 2014. Etudes et Résultats 2016 [en ligne]. Novembre 2016, n°0982 [consulté le 10 juillet 2020 sur https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er982.pdf].
- MARRA, D. Impact de la COVID-19 sur les étudiants en santé, les futurs soignants. Résultats préliminaires. *CNA-CORE Au coeur de l'accompagnement des étudiants en santé* [en ligne]. 26 juin 2020 [consulté le 27 juin 2020 sur https://cna-sante.fr/project/cna-core-texte-vfm/].
- MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTÉ. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION. Instruction interministérielle du 16 mars 2020 relative aux aménagements des modalités de formation des étudiants en santé. Bulletin Officiel [en ligne]. 18 mars 2020 [consulté le 2 juillet 2020 sur http://paca.drdjscs.gouv.fr/sites/paca.drdjscs.gouv.fr/IMG/pdf/2020_03_18_instruction_etudiants_en_sante.pdf].
- MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS. Instruction relative à la mobilisation et à l'indemnisation des professionnels de santé dans le cadre de l'épidémie de coronavirus (covid-19) du 29 mars 2020. Bulletin officiel [en ligne]. 30 mars 2020 [consulté le 29 juin 2020 sur https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/static.hospimedia.fr/documents/207235/5205/29032020-InstructionARSetCNAM-Covid19.pdf?1586177660].
- Avis provisoire Recommandations relatives à la prévention et à la prise en charge du COVID-19 chez les patients à risque de formes sévères. *Avis et rapports du HCSP* [en ligne]. 14 mars 2020 [consulté le 3 juillet 2020 sur https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=775].
- CHABOISSIER, M. D'une pénurie à l'autre, quelles évolutions pour la profession infirmière ? *Pénurie et nouveaux métiers* [en ligne]. SOINS CADRE DE SANTÉ n°64, novembre 2007 [consulté le 28 juin 2020 sur http://emmenhelen.free.fr/p%E9nurie%20ide.pdf].
- Mal être des Etudiant.e.s en Soins Infirmiers : il est temps d'agir. *Dossier de presse* [en ligne]. Septembre 2017 [consulté le 9 juillet 2020 sur https://fnesi.org/wp-content/uploads/2020/05/FNESI-DP-Mal-%C3%AAtre-des-ESI-2017.pdf].
- Contribution sur la plateforme de l'évaluation systématique des lieux de stage. Presse et contribution [en ligne]. Juin 2020 [consulté le 30 juin 2020 sur https://fnesi.org/wp-content/uploads/2020/06/FNESI-Contribution-plateforme-ESS.pdf].
- CROGUENNEE, Y. Les trois quarts des diplômés infirmiers trouvent leur premier emploi en moins d'un mois. Etudes et résultats [en ligne]. Janvier 2019, n°1099 [consulté le 4 juillet 2020 sur https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1099.pdf].
- Actualisation des précautions standard. *Hygiènes* [en ligne]. Volume XXV, n°hors série, juin 2017 [consulté le 1 juillet sur https://sf2h.net/wp-content/uploads/2017/06/HY XXV PS versionSF2H.pdf].



- Les tenues professionnelles dans les établissements de santé [en ligne]. Mars 2008 [consulté le 4 juillet 2020 sur http://www.cclin-arlin.fr/nosobase/recommandations/cclin-arlin/cclinSudEst/2008 personnel CCLIN.pdf].
- Carte et données. *Informations Coronavirus* [en ligne]. 21 juin 2020 [consulté le 21 juin 2020 sur https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees].
- Arrêté du 29 mai 2020 relatif aux aménagements de la formation en soins infirmiers et aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19. Journal officiel n°0135 texte n°21 [en ligne]. 3 juin 2020 [consulté le 27 juin 2020 sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041946659&dateTexte=&categorieLien=id].
- MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTÉ, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION. Etudiants en soins infirmiers, un pas décisif vers l'université [en ligne]. 5 juillet 2018 [consulté le 6 juillet 2020 sur https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180705 dp universitarisation des infirmiers.pdf].
- MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTÉ. Les conclusions. Ségur de la santé [en ligne]. Dossier de presse, Juillet 2020 [consulté le 28 juillet 2020 sur https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier de presse conclusions segur de la sante.pdf].
- Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Journal officiel [en ligne]. 23 août 2020 [consulté le 23 août 2020 sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000804607&dateTexte=].
- Indicateur du coût de la rentrée d'un-e ESI. Dossier de presse [en ligne]. 2020 [consulté le 17 août 2020 sur https://fnesi.org/wp-content/uploads/2020/08/FNESI-DP-Indicateur-Cout-de-la-Rentree-2020.pdf].
- Décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Journal officiel [en ligne]. 12 mai 2017 [consulté le 30 juin 2020 sur <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=F94123851CF3F77F648274CC2F480A1F.tplgfr33s_3?idArticle=LEGIARTI000006725345&cidTexte=LEGITEXT000005632044&dateTexte=20200527].
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. Journal officiel [en ligne]. 23 août 2020 [consulté le 23 août 2020 sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044].



Contacts Presse

Vincent OPITZ

Attaché de Presse 06.67.11.35.09

presse@fnesi.org

Félix LEDOUX

Président 06.40.81.65.09

president@fnesi.org

Bleuenn LAOT

Vice-présidente en charge de la Défense des Droits 07.50.36.73.32

vosdroits@fnesi.org